

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DEVE 150 Communication de Monsieur le Maire de Paris relative à un arrêté préfectoral autorisant et réglementant, au titre du Code de l'environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, Livre V, Titre 1^{er} relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment l'article R.512-39 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris informe les membres du Conseil de Paris des autorisations préfectorales d'exploitation ;

Sur le rapport présenté par Monsieur René DUTREY, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Acte est donné à Monsieur le Maire de Paris de sa communication relative à l'arrêté d'autorisation délivré à la société DT PROJECTS, pour exploiter des installations de combustion situées au sein d'un Centre de Traitement Informatique (Data center), 115 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers (93).